

Sécurité du droit et compétitivité de la place financière : il y a urgence !

Michel Y. Dérobert

Secrétaire général de l'Association des banquiers privés suisses

(Seul le texte prononcé fait foi)

1. Tout d'abord, je voudrais vous dire que c'est pour moi un très grand honneur que de pouvoir m'exprimer devant le Congrès de votre Parti. Je tiens à vous remercier sincèrement de votre invitation.

Une résolution consacrée à la place financière sera soumise à votre approbation tout à l'heure. Elle témoigne du soutien que votre formation politique a décidé d'apporter à ce secteur, qui est l'un des principaux piliers de l'économie suisse.

Ce soutien est bienvenu et, croyez-le, très apprécié, car notre industrie financière traverse une période agitée. Là, je ne vous apprends rien.

Je pense que le monde politique a raison de se préoccuper d'une branche

- dont la productivité est presque trois fois plus élevée que la moyenne,
- qui réalise, d'après les estimations les plus prudentes, env. 12% du produit intérieur brut du pays
- et qui verse plus de 13 % des impôts payés en Suisse.

Ici, à Genève, cette proportion est encore bien plus élevée. Je ne vais pas vous ennuyer en égrenant des statistiques. Pour illustrer ce que représentent les banques dans notre canton, je dirai simplement que leurs impôts permettent à l'Etat de payer sa part au budget de l'Hôpital cantonal et de financer l'Université (env. CHF 1 milliard).

Dans un pays où la place financière est l'un des principaux piliers de la prospérité, il me semble prudent que les partis politiques s'interrogent sur la meilleure manière d'assurer sa pérennité.

2. Ces deux dernières années ont été marquées, à l'échelle de la planète, par une crise économique et financière sans précédent.

Les responsables de cette crise se trouvent essentiellement aux Etats-Unis. Parmi eux, il y avait sans doute un certain nombre de banquiers avides de « *subprime* », mais aussi une autorité monétaire laxiste, un monde politique aux idées irréalistes et une population fermement décidée à dépenser, sur la durée, plus qu'elle ne produisait.

On espère voir bientôt le bout du tunnel, mais rien n'est encore sûr.

Dans la plupart des pays, cette crise s'est caractérisée par des aides d'Etat massives, tout d'abord en faveur du secteur financier, puis en faveur d'autres branches économiques.

Ces aides ont entraîné d'énormes déficits budgétaires et une forte augmentation de l'endettement public.

Dans les plus grands Etats, on a aussi assisté à une volonté marquée des gouvernements de récupérer les capitaux investis par leurs ressortissants à l'étranger, afin de pouvoir les taxer davantage.

Comparé à d'autres, le système bancaire helvétique a été relativement épargné. Sur les 330 banques du pays, une seule a connu des difficultés majeures, et celles-ci avaient d'ailleurs leur source en Amérique, pas en Suisse.

Notre système bancaire n'en a pas moins subi les contrecoups de la crise :

- Les marchés financiers ont baissé, ce qui a, du même coup, réduit la masse des avoirs gérés par nos banques. Or la gestion de fortune est de loin l'activité la plus importante pour les banques en Suisse.
- Le plus grand établissement du pays a été touché dans ses activités commerciales aux Etats-Unis et il y a aussi fait l'objet de diverses actions en justice. Ceci a amené la Confédération à voler par deux fois à son secours : la première fois par un soutien financier ; la seconde par un soutien diplomatique. J'y reviendrai tout à l'heure.
- Des décisions lourdes de conséquences ont été prises, à la fin de l'hiver dernier, par l'Autorité de surveillance des marchés financiers (la FINMA) et par le Conseil fédéral dans le domaine de l'entraide fiscale.

Parmi ces décisions, il faut signaler celle de reprendre les standards de l'OCDE relatifs à l'assistance administrative en matière fiscale dans les futures conventions de double imposition.

Des négociations ont été menées à un rythme accéléré avec une douzaine de pays, ce qui devrait permettre à la Suisse de quitter rapidement la « liste grise » sur laquelle elle avait été placée en avril par le G20.

La Suisse figure en effet sur cette liste un peu hétéroclite, qui va de l'Autriche à l'Uruguay. Bien entendu, on n'y trouve aucun des pays du G20. Comme disent les Américains : si on n'est pas assis autour de la table, on risque bien de figurer sur le menu !

A ce stade, plusieurs constats s'imposent. Tout d'abord, les pressions internationales sur le secret bancaire en matière fiscale sont massives. Mais force est de reconnaître que les impôts ont parfois bon dos.

En effet, il est facile à démontrer que les moyens préconisés pour instaurer une meilleure discipline dans ce domaine – comme l'échange automatique d'informations – ne sont guère efficaces en comparaison de la retenue à la source traditionnellement pratiquée et défendue par la Suisse.

Il en découle que ces moyens et les pressions exercées pour les imposer ont des motivations qui ne sont pas forcément avouables.

Il en va de même d'autres réglementations.

Un exemple parmi bien d'autres : c'est aux Etats-Unis que l'on trouve les règles les plus sourcilieuses pour protéger les investisseurs et c'est là que l'autorité de surveillance la plus pléthorique – la SEC – les met en œuvre depuis les années 30. Mais c'est aussi le pays où Bernard Madoff a pu développer la plus grande escroquerie de l'histoire sans être le moins du monde inquiété par la SEC, et ceci durant près de 40 ans !

La crise va à coup sûr nous valoir de nouvelles réglementations. Dans bien des pays, elles seront utilisées comme autant de prétextes pour tenir à distance des concurrents étrangers pas toujours bienvenus.

Les crises offrent toujours des excuses rêvées pour justifier le recours à des mesures protectionnistes. Le secteur financier, où les moyens pour lutter contre le protectionnisme sont moins développés que dans l'industrie, risque d'en faire les frais.

Ceci donne une idée des défis auxquels la Suisse – exemple type d'une petite économie ouverte – et sa place financière sont aujourd'hui confrontées.

3. Pour relever ces défis, les banquiers privés suisses plaident pour une politique résolument proactive, qui devra s'orienter sur deux axes :
- le maintien de la sécurité du droit ;
 - le renforcement de la compétitivité.

Sur le premier point, les enjeux sont avant tout internationaux. Ils sont en particulier conditionnés par la nouvelle politique en matière d'échange de renseignements décidée par le Conseil fédéral.

Il s'agira de fixer des règles claires dans les conventions de double imposition révisées. Les grands principes à respecter ont été énumérés par le Président de la Confédération le jour même de l'annonce de cette nouvelle politique.

Mais il importera de s'assurer que ces principes soient bel et bien repris dans les accords à ratifier ainsi que dans leurs mesures d'application, qui devraient être publiés tout prochainement.

Nous faisons confiance au Conseil fédéral. Mais, comme chacun sait : faire confiance, c'est bien, contrôler c'est encore mieux ! Cette tâche de contrôle incombera en tout premier lieu au Parlement.

Il est évident que, dans la perspective d'une éventuelle ratification populaire, le respect rigoureux d'une ligne de conduite très ferme aidera le pays à se ranger derrière son Gouvernement.

Un récent arrêt du Tribunal administratif fédéral dans la cause UBS, fort critiqué par la doctrine, a jeté plus de trouble que de clarté sur la question de savoir si la Suisse admet que les autorités étrangères aillent à la pêche aux renseignements.

Afin de mettre un terme à ces doutes, il est urgent que le Parlement légifère sur la question et exclue une fois pour toutes de telles « *fishing expeditions* », que le modèle de convention fiscale de l'OCDE ne tolère d'ailleurs pas non plus.

On peut partir de l'idée que le Conseil fédéral fera figurer ce point dans les ordonnances d'application des futures conventions révisées, mais chacun sait qu'une ordonnance n'a pas le même poids qu'une loi.

Le second enjeu international majeur a trait aux relations avec l'Union européenne.

Dans le domaine fiscal, ces relations se sont singulièrement compliquées ces dernières années.

Aiguillonnée par certains de ses Etats membres, la Commission européenne sera peut-être tentée de suivre une démarche maximaliste. Après avoir fait une concession importante sur la question des échanges de renseignements, la Confédération devra clairement marquer les limites à ne pas franchir.

Pour le secteur financier, le dossier phare est celui de la fiscalité de l'épargne. Un réexamen de l'accord bilatéral devrait être possible avant le terme prévu à l'origine (à savoir 2013 au plus tôt). La suppression de certaines lacunes contenues dans la Directive européenne (et reprises dans l'accord bilatéral) est, en principe, aussi envisageable.

Deux points devront être défendus de la manière la plus ferme : il s'agit, d'une part, du refus d'entrer en matière sur l'échange automatique d'informations et, d'autre part, de la nécessaire diminution du taux de retenue d'impôt. Prévu initialement à 35% (soit le niveau de l'impôt anticipé), ce taux n'aura plus lieu d'être lorsque la Suisse aura mis en œuvre les principes de l'OCDE en matière d'échange de renseignements.

Vu les tendances protectionnistes, déjà évoquées et que l'on voit germer dans divers domaines au sein de l'Union, la question de l'accès au marché va aussi se poser dans des termes très concrets.

4. Le second axe d'action concerne le nécessaire renforcement de la compétitivité de la place financière. Il s'agit-là d'une affaire essentiellement domestique.

Pendant des décennies, la conception traditionnelle du secret bancaire suisse a garanti aux clients des banques une sécurité à laquelle ceux-ci sont très attachés. C'est pourquoi la nouvelle politique en matière d'assistance fiscale menace de priver les banques suisses d'un atout concurrentiel significatif.

Ceci pourrait remettre en cause leur capacité à créer de la valeur – donc des emplois et des recettes fiscales – dans le pays. Il est dès lors nécessaire que la Suisse adopte rapidement d'autres mesures visant à compenser, à terme, cette perte de compétitivité qui est d'ores et déjà programmée.

Les mesures à prendre ont été identifiées depuis longtemps. Elles portent sur des aspects fiscaux (suppression du droit de timbre de négociation, amélioration dans le domaine des placements collectifs de capitaux, etc.) mais aussi sur des aspects réglementaires.

Plusieurs de ces mesures ont été présentées en 2007 déjà dans le cadre du « Masterplan » pour la place financière. Ce plan avait été conçu dans une perspective à moyen terme et visait l'horizon 2015.

Déjà nécessaires à l'époque, ces réformes doivent être engagées de toute urgence et d'autres devront sans doute être élaborées.

La faute à ne pas commettre aujourd'hui serait de se laisser obnubiler par la crise financière et de sombrer dans une re-réglementation compulsive, sous le prétexte fallacieux que seules les règles les plus sévères permettraient au système bancaire de redresser la barre.

Un exemple actuel est la volonté de la FINMA de réglementer les systèmes de rémunération des intermédiaires financiers.

Le problème est moins le principe d'une telle mesure que l'étendue de son champ d'application. Il est excessif de vouloir réglementer tous les intermédiaires financiers, quelle que soit leur taille, et tous leurs employés, quelle que soit leur fonction.

Même si l'on peut comprendre que quelque chose soit fait pour certains responsables capables de prendre des risques importants pour des instituts de taille systémique ou dont les fonds propres sont un peu justes, cette façon de réglementer tous azimuts n'est pas raisonnable.

Surtout, cette méthode indifférenciée handicaperait sérieusement les banques petites et moyennes, qui finissent par couler sous le poids des prescriptions de toutes sortes.

Il ne faut pas oublier que la crise que nous traversons est née aux Etats-Unis, pas en Suisse. C'est de l'autre côté de l'Atlantique et non entre Alpes et Jura que de très rares établissements bancaires suisses ont connu des difficultés.

Il serait paradoxal que notre pays adopte, le premier, des mesures plus sévères et plus générales que celles mises en place dans le pays où tout a commencé.

5. Pour conclure, je voudrais aborder très brièvement le thème qui a accaparé l'attention des médias cette semaine. Je pense bien sûr à l'accord entre la Suisse et les Etats-Unis concernant UBS et, accessoirement, à la vente de la participation de la Confédération dans cette banque.

Le second point tout d'abord. A ce sujet, mon opinion est simple : la Confédération a très bien fait de se défaire de ses actions au plus tôt et surtout avant de savoir si l'accord allait être bien ou mal accueilli par le marché.

Toute autre attitude aurait été difficile à comprendre puisque, par son action même, le Conseil fédéral a enlevé un poids énorme qui pesait sur l'avenir d'UBS. Il est bon que chacun sache qu'il agissait en tant que gouvernement et pas du tout en tant qu'actionnaire.

S'agissant de l'accord passé avec les Etats-Unis, il faut saluer le fait que l'ordre juridique suisse ait été respecté et que les négociateurs soient parvenus à remettre leurs interlocuteurs américains sur les rails institutionnels. Ce n'était pas une mince affaire. De ce point de vue, on peut dire que l'honneur est sauf.

Mais il est trop tôt pour mesurer les conséquences que cet épisode aura pour l'ensemble de la place financière. C'est pourquoi, si l'accord est certainement une bonne chose pour la banque directement concernée, seul l'avenir permettra de juger si c'est aussi vrai pour les autres.

On vient de le voir : la Confédération n'a pas ménagé ses efforts pour aider, à deux reprises, la plus grande banque du pays à sortir de l'impasse dans laquelle elle s'était elle-même placée en Amérique.

Je pense que l'Etat a bien fait d'intervenir, vu l'importance systémique de cette banque.

Mais il est temps maintenant de songer aux 329 autres banques suisses, à leur compétitivité et à la sécurité juridique à laquelle leurs clients ont droit. L'importance combinée de ces banques est tout aussi systémique et même plus grande que celle d'un seul institut.

La crise financière et les défis que je viens de décrire nous obligent à tout faire pour améliorer les conditions cadre, afin que le secteur financier continue de générer les richesses sur lesquelles la Suisse a pris l'habitude de compter depuis de longues années, sans y faire vraiment attention.

Le temps presse et le chronomètre s'est enclenché le 13 mars dernier, date de l'annonce de la nouvelle politique du Conseil fédéral en matière d'échange de renseignements.

Ces conditions cadre sont dans les mains du monde politique et je suis heureux que le PDC suisse s'en préoccupe, car les enjeux sont immenses.

Je vous remercie de votre attention.